

Arenzano, le 10 Janvier 2012

IBOCO SAS
7, Place Copernic
91080 COURCOURONNES
France

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, **Bocchiotti SpA.**, déclarons que les goulottes de la série **TA-G** entrent dans le champ d'application de la directive européenne. **2006/95/CE**.

La conformité à la directive ci-dessus est indiquée par l'apposition du **marquage CE** et par l'apposition de tous les autres graphiques, symboles et inscriptions sur le produit ou sur les instructions d'installation ou sur l'emballage ou dans le catalogue et par le plein respect des normes suivantes:

EN 50085-1 « *Systèmes de goulottes et systèmes de conduits-profilés pour installations électriques - Partie 1: Règles générales* »;

EN 50085-2-1 « *Systèmes de goulottes et systèmes de conduits-profilés pour installations électriques - Partie 2-1: Systèmes de goulottes et systèmes de conduits-profilés prévus pour être montés sur les murs et les plafonds* ».

Ces goulottes (les longueurs) disposent également d'une:

- ✓ tenue au fil incandescent 960 °C selon la norme EN 60695-2-11 « *Essais relatifs aux risques du feu – Partie 2-11: Essais au fil incandescent/chauffant – Méthode d'essai d'inflammabilité pour produits finis* ».
- ✓ réaction au feu Classement M1 selon l'arrêté du 21/11/2002 relatif au feu des produits de construction et d'aménagement.

Les longueurs **TA-G: 100x40, 120x40, 60x60, 80x60, 120x60, 150x60, 200x60, 120x80, 150x80 et 200x80**, équipés d'une agrafe **TR-E** chaque **50 cm**, ont passé avec succès les tests de:

- ✓ résistance au chocs IK10, selon la norme EN 62262 « *Degrés de protection procurés par les enveloppes de matériels électriques contre les impacts mécaniques externes (Code IK)* ».

Ing. Augusto Rado
